



> DU NOUVEAU

pour le règlement des factures du restaurant municipal

Annoncées avant l'été, la mise en place de ces nouveaux modes de paiement a pour objectifs de répondre aux besoins, remarques des familles et faciliter leurs démarches avec des solutions dématérialisées. Voici les changements en quelques étapes :

1

Réception de votre avis des sommes à payer pour régler la facture

Vous recevrez, pour la prochaine facturation de la restauration municipale, **par voie postale**, un avis du Trésor Public avec la somme à payer. Sur cet avis sera mentionné le décompte des repas pris par votre/vos enfant(s) pendant le mois et les références à rappeler lors de votre règlement. Cet avis remplace l'actuelle facture envoyée par courriel ou par courrier.



VOUS RECEVREZ LA FACTURE AU 15 DU MOIS. (La réception de l'avis peut varier de quelques jours)
LE RÉGLEMENT DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ AVANT LE 30 DU MOIS.

LE TRÉSOR PUBLIC SERA DÉSORMAIS SEUL DESTINATAIRE DES RÈGLEMENTS. Les paiements ne seront plus pris en charge par nos services, même en chèques ou en espèces.

2

Comment je régle ma facture ?

Différentes possibilités ...



• Le **PAIEMENT EN LIGNE** : en vous connectant au portail de la Direction des Finances Publiques ou via le site internet de la ville. **ATTENTION** : concernant ce mode de paiement, n'oubliez pas d'effectuer votre règlement avant le 30 du mois, car une fois la lettre de rappel envoyée, vous ne pourrez plus régler la facture en ligne.



• Le **RÈGLEMENT EN TRÉSORERIE : ESPÈCES, CHEQUES OU CARTES BANCAIRES**, directement auprès de la trésorerie. La trésorerie Clermont Metropole et Amendes se situe 3, place Charles de Gaulle - 63401 CHAMALIERES L'accueil du public se fait :
Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 8h45 - 12h et 13h - 15h et le mercredi : 9h - 12h



• Le **RÈGLEMENT PAR RETOUR DE TALON** :
Vous pourrez renvoyer le talon de paiement correspondant à votre facture, à signer accompagné de votre RIB (lors de votre 1^{er} paiement).

• Le **PRÉLÈVEMENT** : moyen de paiement à l'étude